

VI. De nouvelles difficultés qui ont pris naissance de deux Arrêts, l'un du Parlement de Paris rendu le 25. Avril dernier contre deux Livres de Mr. le Pelletier Chanoine de Rheims ; & l'autre du Conseil d'Etat du Roi rendu le premier Mai suivant, pour supprimer celui du Parlement, ont mis dérechef la désunion entre le Roi & ce Tribunal. La substance des deux Arrêts ici mentionnés, est insérée dans mon Journal du mois dernier, pages 422. & 423. où je m'en suis tenu à la résolution prise par les Chambres assemblées du Parlement, de faire au Roi de très humbles remontrances sur ce qui pourroit résulter de son Arrêt ; j'ai présentement à faire remarquer ce qui suit de l'exécution de cette résolution, & des suites qu'ont eu les remontrances du Parlement.

Les Gens du Roi s'étans rendus le 14. Mai à Versailles pour demander quand il plairoit à Sa Majesté recevoir une Députation du Parlement qui devoit lui présenter des remontrances sur son Arrêt du premier Mai ; & la réponse du Roy ayant été qu'on pouvoit les apporter le lendemain, Mr. du Portail, premier Président, accompagné de deux autres Présidens, le fit à l'heure désignée, & prononça là-dessus un discours fort patétique devant Sa Majesté qui le reçut assez gracieusement, en disant qu'Elle feroit examiner dans son Conseil les remontrances dont il s'agissoit, & feroit ensuite sçavoir ses intentions à son Parlement. Ces trois Magistrats revenus à Paris, firent le 17. au matin rapport du succès de leur Commission aux Chambres assemblées. Le Parlement reçut ordre le même jour d'aller à Versailles le 18. recevoir la réponse du Roy. Seize Députés s'y rendirent en conséquence de cet ordre ; Sa Majesté leur ayant dit " qu'Elle „ s'étoit fait lire les remontrances de son Parle-
„ ment ;